

COMPTE-RENDU de REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2014

Le jeudi 19 juin 2014, à 20 heures le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Plassac, sous la présidence de Mme GOUTTE, Maire.

Etaient présents: M. SOLANA, 1er Adjoint, BORDENAVE, de BOISSESON, GAUDINIÈRE, PICARD, VENANCY, Mmes BERNAUD, GERMAIN, GUENAIIS et BRAUD, 2ème Adjointe.

Etaient absents excusés: Mme DUQUE, 3ème Adjointe, (qui rejoindra le Conseil à partir de 21 heures), Mme BARRAS, MM BAUDET et GIRAULT.

Mme BARRAS a donné pouvoir à M. SOLANA et M. GIRAULT a donné pouvoir à Mme BERNAUD.

Secrétaire de Séance: Mme BRAUD.

ORDRE DU JOUR:

-F.D.A.E.C. 2014

-Litige Chemin de la Gaîté: travaux de réaménagement et règlement financier;

-Autorisation de poursuites en matière de recouvrement.

-Lotissement «Route de Lers»: rétrocession de la voirie, trottoirs, stationnements réseaux, espaces verts communs, bassin de rétention des eaux pluviales et bêche à eau;

-Convention de partenariat avec les Chantiers de théâtre de Blaye;

-Urbanisme: droit de préemption urbain;

Proposition d'acquisition foncière par un administré;

-Etude diagnostique assainissement par G.2.C. : demandes de subventions;

-Résultat de l'étude diagnostique assainissement: lancement de la consultation des entreprises pour réaliser les travaux et demandes de subventions;

-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013;

-Modification statutaire du S.G.B.V. du Moron et du Blayais;

-Associations communales: règlement et participation financière;

-Rythmes scolaires: convention avec les intervenants extérieurs;

-Décisions modificatives;

-Questions diverses.

Mme le Maire ouvre la séance à 20h, fait l'appel des Conseillers, excuse les absents et donne lecture du Compte-rendu de la réunion du dernier Conseil Municipal du 14/04/2014, auquel Mme BERNAUD a souhaité apporter une petite modification. Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

F.D.A.E.C. Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes: La réunion cantonale a permis d'attribuer 9 933€ HT, à la commune de Plassac qui a choisi de financer:

l'alimentation en eau chaude de divers points de l'école (6 415,00€ HT)

l'achat de tricycles et d'un meuble de rangement (1 298,76€ HT)

l'achat de fournitures et film opaque sur fenêtres de classes (454,00€ HT)

l'achat d'une tondeuse pour les services techniques (1 097,07€ HT)

les travaux dans le virage des Cassards (2 520,00€ HT)

l'achat d'un ordinateur pour l'Etat-Civil (728,35€ HT)

TOTAL DES INVESTISSEMENTS: 12 513, 18€ HT,

l'auto-financement pour le Maître d'Ouvrage, ne devant pas être inférieur à 20% du coût HT.

Mme le Maire soumet cette délibération au Conseil.

Sur 15 Conseillers inscrits, 11 sont Présents, et 13 Votes seront exprimés, avec les procurations données. **La proposition est adoptée avec 11 voix et 2 pouvoirs pour**, M. BAUDET et Mme DUQUE, n'ayant pas participé au vote.

Litige Chemin de la Gaîté: après des inondations dans la cuisine d'un administré, à la suite de l'enlèvement d'une fougère contre le mur, plusieurs expertises ont été menées et ont révélé que le «désordre» n'était pas imputable à la Commune de Plassac, mais au mur lui-même. De nouveaux et violents orages ayant occasionné de nouveaux dégâts, de nouvelles expertises ont eu lieu. Il y eut 3 500€ de frais pour la Mairie qui dut financer les travaux de revêtement du sol. Le 12/05/2014, la Commune de Plassac s'est vu condamnée par le Tribunal Administratif à faire refaire les travaux en Régie et s'acquitter de 1 231,30€ supplémentaires.

Cette délibération a été adoptée par 11 voix et 2 pouvoirs pour, Mme DUQUE et M. BAUDET, ne participant pas au vote.

Autorisation de poursuites en matière de recouvrement:

Mme le Maire soumet aux Conseillers la délivrance au Comptable Public de la Trésorerie de Blaye, d'une autorisation générale et permanente de poursuites (conformément à l'article R1617-24 du C.G.C.T.: ensemble des procédures civiles d'exécution autorisées par la réglementation pour le recouvrement des produits locaux).

Cette proposition est adoptée par 11 voix et 2 pouvoirs pour, Mme DUQUE et M. BAUDET, ne prenant pas part au vote.

Lotissement Route de Lers: Les rétrocessions de voirie, trottoirs, stationnements, réseaux, espaces verts communs, du bassin de rétention des eaux pluviales et de la bâche à eau, se feront à la fin des travaux, précise Mme le Maire; **le Conseil adopte avec 11 voix et 2 pouvoirs pour**, Mme DUQUE et M. BAUDET, ne prenant pas part au vote.

Convention de partenariat avec les Chantiers de Théâtre de Blaye: Mme le Maire demande au Conseil l'autorisation de donner une subvention d'un montant de 500€, pour la représentation théâtrale de *Je m'appelle Jean-Gilles*, œuvre adaptée de *l'Elève Gilles* d'André Lafon, écrivain blayais), ayant lieu à Plassac le dimanche 20 juillet 2014. Le Conseil Général financera une partie et les Chantiers de Blaye prendront à leur charge, les frais de Communication et l'impression des 800 flyers à distribuer (3 321€).

La Commune de Plassac sera heureuse d'accueillir le Directeur des Chantiers, le Metteur en Scène et les comédiens de la pièce pour le déjeuner du dimanche 20. Elle recevra 10 invitations gratuites à distribuer; le prix pour le public sera de 5€ par personne pour assister à la représentation.

Mme le Maire informe que les Chantiers feront un état des lieux et fourniront la copie de leur attestation d'assurance.

La scène sera montée le samedi 19 juillet et démontée le dimanche.

A la demande de M. Gaudinière qui s'étonne du choix de cette «scène d'été» à Plassac, Mme le Maire répond que les «Chantiers de Blaye», voulaient ouvrir la culture ailleurs, à d'autres communes. Ils essayaient donc de trouver d'autres partenaires sur les deux rives de l'Estuaire, pour leurs spectacles de juillet à novembre. La situation géographique de Plassac lui conférait un atout d'importance.

Cette proposition est adoptée avec 11 voix et 2 pouvoirs pour, Mme DUQUE et M. BAUDET, ne participant pas au vote.

Urbanisme, droit de préemption urbain: Un administré met en vente un bien cadastré -section A n°1947, situé au 9 Rue de l'Ancienne Gare (107 00€ plus commissions d'agence) dont il était propriétaire jusqu'alors. Une demande a été faite à la Commune de Plassac, pour savoir si elle était intéressée d'avoir le droit de préempter sur ce bien. Les Conseillers municipaux décident d'abandonner le droit de préemption et **autorisent** Mme le Maire à signer la déclaration de cession, **avec 11 voix et 2 pouvoirs pour**, Mme DUQUE et M. BAUDET, ne participant au vote.

Proposition d'acquisition foncière par un administré: Mme le Maire propose d'attendre l'arrivée de Mme DUQUE, pour soumettre cette délibération.

Etude diagnostique assainissement par G.2.C.: les diverses investigations -tests à la fumée, passage de caméra- réalisées par l'entreprise G.2.C. ont fait apparaître la très grande usure d'une pompe de la station de relevage, près des Tennis et la mise hors d'usage de la seconde (des dysfonctionnements vont très vite se faire sentir). En conséquence, il est urgent d'étudier la proposition de travaux de l'étude diagnostique pour l'assainissement collectif (montant des travaux estimés lors du mandat précédent: 55 000,00€). Le dossier doit être monté pour le 30 juin, pour l'octroi d'une aide auprès de la Société Adour-Garonne. Le Conseil Général propose une subvention de 6 847,50€; ce qui reviendrait à un auto-financement par la Commune de: 48 152, 50€.

La situation étant urgente, **le Conseil décide de voter cette nouvelle délibération, avec 11 voix et 2 pouvoirs pour**, Mme DUQUE et M. BAUDET, ne prenant pas part au vote.

Résultat de l'étude diagnostique assainissement: la consultation des entreprises pour réaliser les travaux a été lancée. Mme le Maire fait savoir que les devis comparatifs des Sociétés Techni-O et G.2.C. reviennent au même prix; la Société Techni-O a demandé une prise de conscience des citoyens plassacais: de très nombreuses lingettes (nombre record!) ont été jetées dans les canalisations et les ont bouchées. Le Conseil (sur proposition de Mme BERNAUD) décide de notifier cela dans le petit journal «Entre Gadeau et Gamaye». Une rencontre avec le Technicien de Techni-O doit avoir lieu le 3 juillet prochain. M. GAUDINIÈRE s'interroge sur l'origine du lancement de cette étude diagnostique.

Mme le Maire répond que cela a fait suite aux demandes de Mme BERNAUD et M. RIVIÈRE, de l'ancien mandat, dont la volonté était «de ne pas refaire du neuf sur du vieux».

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013:

Actuellement, 392 foyers plassacais sont reliés au tout à l'égout et on compte 282 personnes abonnées domestiques.

Le montant total des recettes (eaux usées et abonnements) s'élève à 28 307,67€ HT. pour 2013. A partir du 01/01/2014, le taux de T.V.A. (redevance du service pour l'eau potable et redevance de la préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution passera à 5,5%).

Mme BERNAUD ajoute «qu'il y a beaucoup trop d'écart de distance non affectée par rapport au lieu -dit Le Sablon, que les trois quarts des administrés ont fait l'assainissement à leurs frais». Elle pense que, peut-être, exceptionnellement, avec dérogation, certains Plassacais pourraient avoir la possibilité de collecter les eaux, à condition que les jardins possèdent de toutes petites superficies.....Enfin, elle insiste sur le fait de notifier aux Plassacais d'adopter une attitude

plus citoyenne, concernant l'abus des lingettes jetées dans les canalisations, rejointe par M. GAUDINIÈRE, qui ajoute que beaucoup d'eaux pluviales tombent dans ces canalisations. Mme le Maire précise que les pompes de relevage des maisons de Mme Cugneau, MM. Lagune et Zabel sont à la charge de la Commune de Plassac .

Le Conseil Municipal, **adopte ce rapport par 13 voix et 1 pouvoir pour, Mme DUQUE ayant rejoint l'assemblée à 21h**, comme elle l'avait notifié. Seul, M. BAUDET, ne participe pas au vote.

Modification statutaire du S.G.B.V du Moron et du Blayais: les communes de Saint-Paul et Cartelègue se détachent du Syndicat des Eaux du Moron et du Blayais, cela entraîne un projet de modifications des statuts au sein du Syndicat pour la dénomination de la composition et la compétence des objets. **Cette délibération a été adoptée par 13 voix et 1 pouvoir pour**, M. BAUDET ne participant pas au vote.

Proposition d'acquisition foncière par un administré: reprise de la délibération en présence de Mme DUQUE.

La Villa Mathilde, sise Route de l'Estuaire, fait l'objet d'une proposition d'achat, par M. NICODEME, dans un but de rénovation et non de démolition. Cet administré s'était déjà porté acquéreur d'un bien immobilier(maison et jardin) de l'autre côté de la route de l'Estuaire, en 2 003. Le terrain seul de la Villa Mathilde(475m²), à raison de 36€ le m², a été estimé à 25 000€ , alors que le terrain et la maison ont été estimés à 17 100€.

M. GAUDINIÈRE serait d'accord pour la vente, mais dans un délai imposé; Mme BERNAUD répond que d'après la loi, le délai serait de 2 ans...

Les Bâtiments de France, la D.D.T.M.(ex D.D.E.), Mme le Maire et le Conseil Municipal sont là pour garantir le village, précisent Mme BERNAUD et M. GAUDINIÈRE; Mme DUQUE propose de rencontrer M. NICODEME, afin de connaître ses projets. Mme le Maire demande l'avis du Conseil pour cette rencontre avec M. NICODEME. **Le Conseil approuve cette demande par 9 voix pour + 1 pouvoir et... 3 voix contre** (Mmes BERNAUD, GERMAIN, GUENAI) **+ 1 pouvoir**, (celui de M.GIRAULT, donné à Mme BERNAUD).

Ensuite, est soumis à délibération, le problème des 20 maisons(BOUYGUES IMMOBILIER). Le permis modificatif a été déposé le 14 avril 2014. Il y aurait environ 14 000€ de frais de raccordement au réseau d'eau. L'entretien de la voirie, des trottoirs, stationnements, réseaux , espaces verts communs, bassin des eaux pluviales et bêche à eau sera à la charge de la Commune (environ 3 000m²). La fin des travaux est programmée pour fin 2014 et le début de la construction des maisons, pour début 2016. La bande d'accès posant problème, l'entrée et la sortie se feront au même endroit et non à deux endroits, comme prévu initialement. Mme le Maire demande au Conseil de valider la rétrocession de cette bande d'accès par un particulier à la Commune.

Le Conseil **approuve cette délibération par 13 voix et 1 pouvoir pour**, M. BAUDET ne prenant pas part au vote.

Associations communales: règlement et participation financière: Mme le Maire rappelle que le travail proposé n'est pas décidé en commission; c'est le Conseil Municipal qui délibère et a pouvoir décisionnel.

Mme BERNAUD, responsable de la Commission Associations, remercie les bénévoles et conjoints(es) des Conseillers d'avoir apporté leur concours, afin de contribuer à la réussite de la

Fête du 14 juin dernier: la bonne ambiance, la convivialité étaient au rendez-vous, autant sur la piste de danse, qu'autour des tables. Les problèmes électriques techniques ont quelque peu gêné certains, mais auront disparu, la prochaine fois. La Commission Associations s'est réunie le 2 juin dernier et a réfléchi à l'idée d'établir un règlement quant à l'utilisation des salles municipales. Il a été constaté un diagnostic de pertes financières importantes, lors des différentes occupations. Des solutions ont été proposées... et parmi elles, celle de demander une participation financière pour couvrir les frais de dépense en eau et électricité.

La Commission propose les tarifs suivants:

SALLE POLYVALENTE

5€ par utilisation pour 1 journée , en semaine.

50€ par utilisation pour 1 journée , du Vendredi au Dimanche.

Un chèque de caution de 300€ sera demandé.

La salle sera prêtée gracieusement aux Associations, 1 fois, pendant un week-end complet, dans la période de septembre à mai.

Une subvention sera accordée aux Associations qui donneront leur Bilan Comptable, accompagné de la copie de leur attestation d'assurance.

Une subvention de 500€ sera maintenue et versée aux Associations qui célébreront leur 10ème, 20ème, ...anniversaire d'Association.

Cette délibération est adoptée à la majorité (11 voix et 1 pouvoir pour et 1 abstention(Mme GERMAIN); 1 vote contre (M. PICARD, pour qui la somme de 5€ ne semble pas assez élevée), M. BAUDET ne participant pas au vote. M. SOLANA répond que 5€, ce n'est pas grand-chose, mais une forme de responsabilisation des Associations pour contribution (eau, électricité).

LOCAL INTER-ASSOCIATIF:

Utilisation gratuite pour les jours de semaine (lundi au jeudi) et utilisation gratuite pour les Assemblées Générales.

25€ par utilisation pour 1 journée, du Vendredi au Dimanche.

50€ pour 2 jours (Vendredi et Samedi ou Samedi et Dimanche).

75€ pour 3 journées (Vendredi, Samedi et Dimanche).

Un chèque de caution de 150€ sera demandé.

Cette délibération est approuvée à la majorité, avec 13 voix et 1 pouvoir pour, M. BAUDET, ne participant pas au vote.

Mme BERNAUD traite ensuite l'organisation des manifestations communales à venir, notamment celle de la Fête du Fleuve (13 septembre prochain). **Ce sujet fera l'objet d'une question diverse.**

Rythmes scolaires: Mme BRAUD, pressée par le temps imparti, ait un compte-rendu sur la nouvelle organisation des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. Cette réforme, (pas une loi, mais un décret) , sera expérimentale pendant 3 ans. En harmonisation avec toutes les autres communes de la Communauté des Communes du Canton de Blaye, les écoliers ont classe le **mercredi matin** et bénéficient de T.A.P.S. (**Temps d'Activités Périscolaires**) les lundis(15h30-16h30), jeudis (13h30-14h30) et vendredis (15h30-16h30), l'enseignement obligatoire par les maîtres se terminant respectivement les lundis, mardis, vendredis à 15h30, les mercredis à 12h et les jeudis à 16h30.

Les T.A.P.S. se déroulent chaque semaine sur 3 créneaux d'1 heure pendant 7 semaines, entre les périodes de vacances scolaires.ce sont des temps de découvertes, d'éveils, de loisirs (dans le domaine culturel, artistique, sportif)..Les lieux sont les salles de l'école et des endroits proches de celle-ci. Les enfants sont encadrés par des intervenants issus du milieu associatif, de

groupements d'employeurs des métiers de la formation et des intervenants sont indépendants. Chaque type d'intervenants doit faire adopter par la Commune une Convention différente. Mme BRAUD demande au Conseil d'approuver les 3 formats de Conventions et d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte relatif à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. **Cette délibération est adoptée avec 13 voix et 1 pouvoir pour**, Mr BAUDET, ne participant pas au vote.

Mme BRAUD précise que le coût d'une séance revient à 35€ par heure et par intervenant. L'école de Plassac a besoin de 5 intervenants, 3 faisant partie du personnel municipal affecté à l'école (aides-maternelles, surveillantes car/cantine/garderie) et 2 extérieurs. La coordination est faite par la Coordinatrice de la C.C.B., la Référente Technique de l'Ecole et l'Elu(e) Référent(e) de la Mairie.

Les activités sont réparties sur 3 heures pendant la semaine et pendant 36 semaines.

A cela, il faut ajouter le prix de l'indemnité kilométrique (0, 25€ par kilomètre pour les intervenants extérieurs), le prix de la «malle pédagogique», avec le même matériel de base commun à toutes les écoles (papiers de différents grains et couleurs, feutres de différentes grosseurs, crayons, peintures, pinceaux et brosses, ciseaux ambidextres, corbeilles pour ranger les listes d'élèves) pour chaque intervenant. Les écoles devront être équipées d'ordinateurs en nombre suffisant, d'un vidéo-projecteur (Plassac a tout cela à disposition). Les inscriptions aux T.A.P.S. sont valables du début à la fin de l'année scolaire et les activités ne sont pas faites «à la carte». Ces activités non obligatoires, peuvent permettre aux familles qui le souhaitent, de venir chercher leurs enfants dès le temps d'enseignement obligatoire terminé: (lundi et vendredi à 15h30). Pour les parents qui travaillent, il y a toujours possibilité pour leurs enfants d'aller à la garderie de l'école (lundi et vendredi de 16h30 à 18h30; mardi de 15h30 à 18h30).

Enfin, le mercredi à midi, un bus spécial Centre de Loisirs, gratuit pour les familles et financé par la C.C.B., amène les enfants à Saint Seurin de Coursac où ils peuvent déjeuner (ramassage gratuit + déjeuner + activités jusqu'à 18h), le tout, entre 3 et 12€ (selon le quotient familial). Cette modification des rythmes scolaires entraîne une modification de l'emploi du temps des personnels de service, qui, en charge des activités périscolaires, ne peuvent faire le ménage, comme précédemment. Il faudra vraisemblablement engager une autre personne pour faire le ménage des bâtiments communaux.

Mme le Maire doit se renseigner auprès de Mme VERDIER (agence Pôle Emploi de Blaye) pour savoir si des personnes avec C.A.E.et/ou contrats aidés) peuvent être embauchés à cette fin.

Décisions modificatives:

Le budget du Port est équilibré, mais il manque 17 000€. Après examen de la Cour des Comptes, il est demandé à la Mairie de Plassac, de retirer 6 204,70€ du Budget du Port (plantations) pour les mettre sur le Budget Communal. D'autre part, l'accessibilité de la nouvelle Maison de Retraite étant contestée, le permis de construire a été refusé et reporté dans le temps; ce qui représente un manque d'investissement au Budget Communal de 7 421€. Un nouveau projet devra être présenté avant le 31 décembre 2014. Mme le Maire interroge le Conseil quant à la validation de cette requête.

Cette délibération est adoptée avec 13 voix et 1 pouvoir pour, M. BAUDET ne participant pas au vote.

Questions diverses:

_ Mme GERMAIN (Communication), informe que les 500 flyers de la randonnée pédestre du 29 juin seront prêts à être distribués ce vendredi 20 à partir de 14h30, en même temps que le journal 13 et 2 petits fascicules d'informations pour les loisirs et vacances d'été (C.C.B). L'imprimerie B.S.Média de Samonac a été pressentie pour éditer 6 grandes affiches de 40 x 60 cm pour un coût total de 55€. M. GAUDINIÈRE indique qu'il y aura une publication gratuite dans Sud-Ouest et Haute Gironde.

Mme GERMAIN précise qu'ont été reçues en Mairie, 2 réponses au sujet du concours des villages fleuris et 1 réponse d'artistes-amateurs. Une demande a été formulée par un artisan-peintre pour être publiée dans le prochain journal municipal, qui paraîtra aux alentours du 20 septembre.

_ M. BORDENAVE-CAZENAVE doit se renseigner pour l'abattage d'un chêne au 6, Route de la Métairie... et l'Entreprise Bardeau est autorisée à abattre un tilleul, Place de la Mairie.

_ Mme le MAIRE informe qu'un ouvrier du Conseil Général est tombé du mur surplombant le site archéologique et que les barrières de protection, à rendre prochainement à la Ville de Blaye, seront remplacées.

_ M. SOLANA (Voirie), confirme que la mise en eau chaude sera faite à l'école (6 points d'eau en extérieur et 8 en intérieur avec 3 chauffe-eau), cela reviendra à 6 415€ au lieu de 11 000€. Il demande si ce serait une bonne opération pour la Commune de faire procéder à une extension du Local Technique ou d'acheter l'ancien local de M. Cabanieux.... Il avise le Conseil que, sur le sol du parking de la Place du Rey, les marquages seront refaits, et que le long du Salon de Coiffure et de la Poste, 3 places de parking supplémentaires sont à l'étude.

_ Mme BERNAUD (Associations), va inviter les Présidents d'Associations à une rencontre en Mairie le 8 juillet prochain pour leur soumettre les délibérations du Conseil, au sujet des tarifs concernant l'utilisation des salles municipales. Un règlement intérieur de l'occupation de la Salle des Fêtes va être établi et leur être soumis. Une Convention, datant de décembre 2013, faite et validée par l'ancien Conseil, a été remise aux Associations.

L'ancienne Mairie, faisant état d'un lourd bilan de dépenses énergétiques, fera l'objet d'une reprise d'analyse globale et thermique de sécurité (nombre de convecteurs, devis pour les fenêtres, performance énergétique)... Aucune demande de participation aux frais ne sera faite avant les projets de travaux. M. SOLANA pose le problème de l'évacuation et de la sécurité de ce bâtiment, qui n'est plus aux normes.

_ Mme BERNAUD (Fêtes et Cérémonies) apporte des précisions au sujet de la Fête du Fleuve, le 13 septembre prochain.

Tout d'abord, elle interroge le Conseil pour savoir dans quel lieu organiser la Fête: le Port ? ou le Peyrat ? **A la majorité, le Peyrat a été choisi:** pour son espace plus vaste, plus facile à sécuriser, pouvant comporter un danse floor et une scène avec musiciens et... l'Estuaire offrant son panorama.

Il y aurait donc 2 groupes de musiciens: 2 artistes en 1ère partie pour 1 concert d'1 heure et 4 artistes en 2ème partie pour 1 concert d'1 heure (2 110€ T.T.C. + le prix de 6 repas), 3 techniciens (2 472€ T.T.C. + le prix de 3 repas). La forme retenue serait un Marché Nocturne avec moules/frites, ayant comme thème, des chansons sur la mer....

Et, pour clôturer la soirée, un Feu d'artifice serait tiré. Un seul prestataire sur deux contactés, a répondu: 12 minutes avec 2 576 projections (1 500€ T.T.C.). Ces dépenses s'élèveraient à 6 082€,

auxquelles s'ajouteraient une prestation de la Protection Civile(1 000€) et les droits à payer à la S.A.C.E.M.(400€).....Total, sans les repas: 7 482€.

Un problème, cependant s'est posé: si la météo n'était pas favorable, devrait-on envisager de louer un chapiteau? M. VENANCY et Mme BRAUD, pensent que ce ne serait plus la même Fête....

Mme GERMAIN donne une indication de tarif (chapiteau de 21m x 27 m: 800€) et un chapiteau plus grand (21m x 29m: 1 000€). Pour la Communication et la Publicité de cette Fête, de plus grandes affiches seraient souhaitables (pour un coût de 153€ H.T.les 6).

Cette Fête du Fleuve ayant montré un vif succès les années passées, et réalisée à moindre coût, **remporte, dans sa forme d'organisation, l'approbation du Conseil, à la majorité.**

_ Mme DUQUE(Urbanisme), a retenu des propositions intéressantes, aimerait un Logo spécifique pour la Commune quant à sa communication et un autre pour l'Administration. Elle regrette que le Site Web de Plassac, ne soit pas encore mis à jour et informe de la date de la prochaine réunion de la Commission Urbanisme: le lundi 30 juin 2014 à 20h30, à la Mairie.

_ Mme BRAUD(Ecole) fait savoir que les élèves de la Classe de Mme DUGUE(C.P., C.E.1 et C.E.2) sont venus, le 12 juin dernier, visiter la Mairie. Ils ont été accueillis par Mme le Maire et Mme Braud, à qui ils ont posé de nombreuses questions d'Education Civique sur leurs fonctions respectives de Maire et d'Adjoint. Mme Braud les a ensuite conduits au Monument aux Morts, pour

leur apporter quelques précisions.

Elle rapporte également une demande de Mmes la Coiffeuse et Receveuse de la Poste, de faire passer le Kärcher devant leurs seuils de portes (par temps humide, poussière collante).

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 0h 05.

La Secrétaire de Séance:

M-C BRAUD .

COMPTE-RENDU DES ELECTIONS SENATORIALES

Le vendredi 20 juin 2014, Mme le Maire a réuni son Conseil à 0 heure10 minutes, en vue d'élire 3 Grands Electeurs Titulaires et leurs 3 Suppléants, pour représenter la Commune de Plassac aux Elections Sénatoriales (dimanche 28 septembre prochain, de 9h à 15 heures, à Bordeaux).

Etaient présents: Mmes GOUTTE, BRAUD, DUQUE, BERNAUD, GERMAIN, GUENAI, Mrs SOLANA, GAUDINIÈRE, BORDENAVE-CAZENAVE, de BOISSESON, PICARD et VENANCY.

Etaient absents excusés: Mme BARRAS, MM. BAUDET et GIRAULT.
Mme BARRAS a donné son pouvoir à M. SOLANA.
M. GIRAULT adonné son pouvoir à Mme BERNAUD.
M. BAUDET, absent, ne participera pas au vote et ne sera pas représenté.
Secrétaire de Séance: Mme BRAUD .

Les Elections préparatoires aux Elections Sénatoriales se déroulent, comme les Elections Municipales, à bulletin secret et les candidats sont élus à la majorité des voix.

Sont Candidats Titulaires:

Vote A: Mme GOUTTE; Vote B: M. SOLANA; Vote C: M. GAUDINIÈRE.

Sont Candidats Suppléants:

Vote A: Mme DUQUE; Vote B: M. BORDENAVE-CAZENAVE; Vote C: M. de BOISSESON.

Ont obtenu, sur 15 Conseillers inscrits, avec 12 Conseillers présents et 2 pouvoirs:

| | |
|-----------------|---|
| Mme GOUTTE: | 13 voix pour et 1 blanc, |
| M. SOLANA: | 12 voix pour, 1 blanc et 1 voix pour M. BAUDET, |
| M. GAUDINIÈRE : | 14 voix pour, 0 blanc. |

| | |
|------------------------|---------------------------|
| Mme DUQUE: | 12 voix pour et 2 blancs, |
| M. BORDENAVE-CAZENAVE: | 14 voix pour , 0 blanc, |
| M. de BOISSESON: | 13 voix pour et 1 blanc. |

Ont été élus comme Candidats Titulaires: Mme GOUTTE(Maire), M. SOLANA(Adjoint) et M. GAUDINIÈRE(Délégué Communautaire).

Ont été élus comme Candidats Suppléants: Mme DUQUE(Adjointe), M. BORDENAVE-CAZENAVE et M. de BOISSESON(Conseillers Municipaux).

Ont signé le Procès Verbal de ce compte-Rendu d'Elections préparatoires aux Elections Sénatoriales, les 2 Conseillers Municipaux les plus âgés (MM. GAUDINIÈRE et BORDENAVE-CAZENAVE) et les 2 Conseillers Municipaux les plus jeunes (Mmes BERNAUD et GERMAIN).

Les Elections terminées, Mme le Maire lève la séance à 0h33.

La Secrétaire de Séance,
M-C BRAUD .